

**APPEL D'OFFRES POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT A UNE ENTREPRISE**  
**AFIN D'EXPLOITER LES SERVICES DE**  
**PETIT DÉJEUNER, CAFETERIA, ET ASSURER DIVERSES PRESTATIONS LIÉES**  
**AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DU COLEGIO DE ESPAÑA**  
**DE LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS**

Le Colegio de España, situé dans le cadre de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) où réside une population d'environ 5500 personnes, fait appel aux entreprises pour l'adjudication d'un contrat afin d'assurer, d'une part les services de petit déjeuner et de cafeteria, ouverts aux résidents et au personnel de la maison (environ 160 personnes), ainsi qu'aux résidents et personnel de la CiuP et à un public universitaire extérieur, et d'autre part des prestations ponctuelles liées aux activités culturelles de l'institution.

Les prestations à fournir, les horaires, les conditions d'exécution et autres formalités, figurent à l'Annexe qui peut être consulté sur le site [www.colesp.org](http://www.colesp.org).

Les entreprises intéressées devront faire parvenir leur candidature ainsi que leur proposition avant le 5 juillet 2015, à l'adresse suivante :

COLEGIO DE ESPAÑA  
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE  
7 E, Bd. Jourdan  
75014 PARIS  
E-mail : [colesp@colesp.org](mailto:colesp@colesp.org)

Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à :  
Monsieur Victor Matamoro ([vmatamoro@colesp.org](mailto:vmatamoro@colesp.org))

Paris, le 10 juin 2015

Juan OJEDA  
Directeur

**APPEL D'OFFRES POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT AFIN D'ASSURER LES  
SERVICES DE PETIT DÉJEUNER, CAFETERIA ET DIVERSES PRESTATIONS LIÉES  
AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DU COLEGIO DE ESPAÑA  
DE LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS**

Le Collège d'Espagne de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) offre son service d'hébergement aux universitaires, aux professeurs, aux chercheurs et aux artistes, tout en développant un intense programme d'activités culturelles, destiné aussi bien aux résidents de la CiuP qu'à un public universitaire extérieur participant à nos activités; il offre également, entre autres, le service de sa Bibliothèque et différentes salles de réunion, afin de proposer un cadre de qualité à l'exercice d'une activité universitaire, scientifique ou artistique.

Dans ce but, le Collège d'Espagne recherche une entreprise pour la sous-traitance de son service de petit déjeuner, cafeteria, ainsi que des prestations requises ponctuellement par les activités du centre. Les installations disponibles (espace de travail, 2 salles pour une capacité de 95 personnes simultanément et local pour stocker les produits) sont totalement équipées.

Les entreprises intéressées devront faire parvenir leur candidature ainsi que leur proposition avant le 5 juillet 2015, à l'adresse suivante :

COLEGIO DE ESPAÑA  
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE  
7 E, Bd. Jourdan  
75014 PARIS  
E-mail : [colesp@colesp.org](mailto:colesp@colesp.org)

Date du début de la prestation de service : 06/09/2015

Le service de petit déjeuner et cafeteria est fermé annuellement pendant le mois d'août , ainsi que le 25/12 et le 1 / 01.

Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à :

Monsieur Victor Matamoro ([vmatamoro@colesp.org](mailto:vmatamoro@colesp.org) )

## **1-PRESTATIONS À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE DU MARCHÉ**

### **1.1 -PETIT DÉJEUNER**

#### **ACTUELLEMENT :**

Entre 90 et 140 petits déjeuners par jour

**HORAIRE:** Du lundi au vendredi de 7h15 à 10h00

Samedi, dimanche et jours fériés de 8h30 à 10h30

#### **COMPOSITION:**

Café, thé ou chocolat

Jus de fruit ou un fruit

Croissant ou yaourt

Bol de céréales

Pain, beurre et confiture ou miel

Les produits proposés pour le petit déjeuner seront remplacés périodiquement par des produits similaires quant à leurs caractéristiques et prix, afin d'éviter une routine du service. L'entreprise candidate pourra proposer des modifications ou améliorer cette formule.

### **1.2 -CAFETERIA**

Prévision de 100 clients par jour

**HORAIRE:** Du lundi au vendredi, horaire à définir dans l'intervalle compris entre 10h00 et 14h30. En fonction de la demande, possibilité d'élargir le service dans l'après-midi, les samedis et dimanches

#### **TYPE DE PRESTATION:**

Service courant de cafeteria (en respectant la législation en vigueur sur la vente de boissons alcoolisées) et collation rapide (assiette composée, plat du jour, etc..) à proposer par l'entreprise candidate.

### **1.3-PRESTATIONS PONCTUELLES LIÉES AUX ACTIVITÉS CULTURELLES:**

Il s'agira de prestations proposées ponctuellement en fonction de la demande des groupes participant à des rencontres académiques (colloques, journées d'études, séminaires etc.) organisées dans les différents espaces de l'institution.

Cela consiste dans les prestations suivantes: pause-café, buffet léger, apéritif.

### **2- PRESTATIONS AMÉLIORÉES:**

Toute proposition visant à améliorer et à compléter le contenu des prestations, les horaires et les jours de service, sera valorisée positivement.

Seront également valorisées les prestations incluant la dégustation, la promotion et la diffusion des produits ibériques.

### **3-EXÉCUTION DES PRESTATIONS PAR L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE DU MARCHÉ**

L'entreprise sélectionnée réalisera avec son propre personnel les prestations requises, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité, hygiène, sécurité sociale et législation du travail.

Elle devra se conformer aux règlements qui régissent la sécurité alimentaire, en respectant les prescriptions exigées par ceux-ci.

L'entreprise adjudicataire sera responsable d'assurer la meilleure qualité d'hygiène et de nettoyage courant des ustensiles et de la vaisselle, ainsi que des installations, des équipements et du mobilier.

Le Colegio de España sera responsable des opérations de nettoyage extraordinaire (lessivage des plafonds, extracteurs de fumées, bacs à graisse..) ainsi que du programme de désinsectisation et de dératisation.

L'entreprise adjudicataire du marché règlera au Colegio de España les consommations de gaz et d'électricité.

Elle sera responsable du règlement de la T.V.A., la taxe professionnelle et autres taxes ou impôts générés par le développement de l'activité, ainsi que du règlement de la licence nécessaire à la prestation du service.

En coordination avec le Colegio de España, elle réalisera son activité en accord avec la charte de soutien au développement durable de la Cité internationale universitaire, en organisant le tri sélectif des déchets, la réduction des détritrus et le programme d'économie de consommation d'énergie.

Le Colegio de España assurera les installations et les équipements mis à disposition de l'entreprise adjudicataire.

L'entreprise devra être assurée par une (ou plusieurs) police(s) d'assurance couvrant sa responsabilité civile, ainsi que les risques liés au développement de son activité.

Les installations, équipements et mobilier nécessaires sont fournis par le Colegio de España qui les maintiendra en parfait état de fonctionnement. Il revient au personnel de l'entreprise concessionnaire du service, de prêter le plus grand soin au maintien de leur bon état.

La verrerie, la vaisselle, les couverts et les ustensiles seront fournis par le Colegio de España au moment de la mise en route et, par la suite, leur remplacement sera assuré par l'entreprise adjudicataire.

Il est interdit de créer un fonds de commerce dans les installations du Colegio de España.

#### 4-RÈGLEMENT DES PRESTATIONS, TARIFS ET REDEVANCES

Le règlement des prestations sera perçu directement par l'entreprise adjudicataire à partir du paiement effectué par les usagers du service.

Le service du petit déjeuner (entre 2900 et 3400 par mois), facilité aux résidents du Colegio de España, et les prestations liées aux activités organisées par l'institution, seront facturés directement au Colegio de España.

Les tarifs des différents services seront révisés, conjointement par l'entreprise adjudicataire et le Colegio de España, une fois par an. Les modifications accordées entreront en vigueur le 01/09 de chaque année.

Afin de contribuer au maintien et à l'entretien des installations et équipements ainsi qu'au renouvellement du matériel, l'entreprise adjudicataire règlera au Colegio de España une

redevance pour chacun des services facturés (à déterminer en fonction de la fréquentation).

#### 5-PROPOSITIONS

Dans la proposition de l'entreprise intéressée devront figurer les éléments suivants:

- Présentation – Données de l'entreprise, références et expérience.
- Information au sujet du contrat d'assurance souscrit pour la responsabilité civile.
- Structure et organisation qui seront réalisées pour le déroulement des prestations demandées.
- Information sur la qualité et le contenu des prestations 1.1, 1.2 et 1.3 à faciliter.
- Tarif pour les usagers des différentes prestations:

Pour la prestation du paragraphe 1.1 service du petit déjeuner, information sur le prix appliqué aux non résidents et sur le prix interne à facturer au Colegio de España pour la prestation petit déjeuner pour résident (entre 2900 et 3400 petits déjeuners par mois).

\*Pour les prestations du paragraphe 1.3, deux niveaux de prestation sont demandées (une simple et une améliorée ) avec leur prix par personne.

Les entreprises intéressées devront adresser leur proposition au Colegio de España, au plus tard le 05/07/2015.